



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 17.06.2019

Numéro de publication: SR01-0000001010

Canton: VD

Entité de publication:

Jean-Luc Marti et Gilles Guignard, Rue Beau-Séjour 10, 1003 Lausanne

Sur mandat de:

Entreprise générale Bernard Nicod SA
c/o Bernard Nicod SA
Avenue de la Gare 26
1003 Lausanne

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Chemin de la Source A. SA avec Entreprise générale Bernard Nicod SA

3. Publication

Organisation transférante:

Chemin de la Source A. SA
CHE-100.234.202
Avenue de la Gare 26
1003 Lausanne

Organisation reprenante:

Entreprise générale Bernard Nicod SA
CHE-105.976.363
Avenue de la Gare 26
1003 Lausanne

Publication de la fusion dans la FOSC: 05.06.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

05.09.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Entreprise générale Bernard Nicod SA
c/o Bernard Nicod SA
A l'att. de M. Benoît Thalmann
Avenue de la Gare 26
1003 Lausanne